

**5ème PLAN DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE  
TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES  
2017-2019**

AXE	AXE 2 = RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS DES TERRITOIRES ET DES FORMES DE VIOLENCES									
PARTIE	A - Décliner l'action publique sur l'ensemble des territoires et à l'étranger			B- Renforcer l'accès aux droits des femmes victimes de viols et d'agressions sexuelles				C-Lutter contre le système prostitutionnel et accompagner les bénéficiaires du parcours de sortie de la prostitution		
OBJECTIF	Objectif 9 = Mieux structurer l'action publique et mobiliser l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes dans tous les territoires et à l'étranger	Objectif 10 = Renforcer l'accès aux droits des femmes victimes de violences résidant en milieu rural	Objectif 11 = Renforcer l'accès aux droits des femmes victimes de violences résidant dans les territoires ultramarins en tenant mieux compte des spécificités locales	Objectif 12 = Renforcer le repérage des victimes de violences sexuelles et libérer la parole des femmes	Objectif 13 = Améliorer le parcours judiciaire des victimes de violences sexuelles	Objectif 14 = Améliorer la prise en charge médicale des victimes de violences sexuelles	Objectif 15 = Augmenter la condamnation sociale des violences sexuelles	Objectif 16 = Mettre en place le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et accompagner les victimes	Objectif 17 = Prévenir l'achat d'actes sexuels	Objectif 18 = Condamner les acheteurs d'actes sexuels
MOYENS À DÉPLOYER	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Consolider et homogénéiser le pilotage départemental (via des plans départementaux élaborés à partir des orientations nationales) - <i>Importance de l'information et de l'accueil des femmes victimes de violences parmi les ressortissantes françaises à l'étranger</i></li> <li>* Améliorer la prise en charge et l'accueil des femmes victimes de violences à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faciliter la mobilité des femmes victimes de violences (une expérimentation va être mise en place dans 25 départements, avec prise en charge de leurs frais de transports, un acheminement prévu vers l'hôpital, les tribunaux, les hébergements d'urgence...)</li> <li>* Développer les partenariats entre les maisons de services au public et les CIDFF</li> <li>* Développer la formation des professionnels sur ces questions dans les territoires ruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Déployer l'enquête VIRAGE dans les DOM</li> <li>* Améliorer la connaissance des faits de violences sur ces territoires</li> <li>* Consolider le secteur associatif œuvrant dans ce domaine (pour renforcer les actions de prévention et d'information pour les femmes victimes de violences et sensibiliser les jeunes à la lutte contre le harcèlement sexiste)</li> <li>* Déployer le TGD</li> </ul>	Former les professionnels sur ces questions (étendu aux pharmaciens, infirmiers, policiers municipaux, médecins et assistantes sociales du système éducatif)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faciliter le dépôt de plainte (recueil des bonnes pratiques sur le territoire)</li> <li>* Doublement de la prescription pour les crimes à 20 ans et 6 ans pour les délits depuis une loi de février 2017</li> <li>* Faciliter le recueil de preuves en l'absence de plainte (travail avec les UMJ et l'ARS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'inspirer des tables rondes concernant la prise en charge des traumatismes graves des victimes d'attentats</li> </ul>	Sensibiliser la société aux violences sexuelles et déconstruire des stéréotypes via des campagnes de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Créer, dans chaque département, une commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle</li> <li>* Soutenir financièrement les associations agréées pour l'accompagnement des bénéficiaires du parcours de sortie de la prostitution</li> <li>* Renforcer le partenariat État-associations.</li> <li>* Mobiliser les centres d'hébergement et de réinsertion sociale afin d'augmenter le nombre de places d'hébergements pour ces victimes</li> <li>* Adapter l'accompagnement des mineurs vers la sortie de la prostitution</li> <li>* <b>Mieux protéger les personnes prostituées menacées par les réseaux de traite qui coopèrent avec la justice</b> : domiciliation administrative de la personne qui porte plainte chez un avocat ou une association, possibilité de nom d'emprunt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Informer le grand public que l'achat d'acte sexuel est une infraction</li> <li>* Mettre en place des campagnes sur la réalité de la prostitution, des actions de sensibilisation des Agents de l'État et en poste à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Interdiction de l'achat d'actes sexuels passible d'une amende de 1500 euros</li> <li>* Mise en place de stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels qui pourra être une alternative aux poursuites</li> </ul>

PARTIE	D- Protéger dans la durée les mères et les enfants victimes de violences au sein du couple			E- Les jeunes femmes (18-25 ans)				F - Les femmes étrangères		
OBJECTIF	Objectif 19 = Protéger les mères et leurs enfants dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation	Objectif 20 = Repérer et accompagner les enfants victimes de violences conjugales	Objectif 21 = Faciliter le repérage et la révélation des violences par les jeunes femmes	Objectif 22 = Mettre un terme aux violences en garantissant aux jeunes femmes un hébergement pérenne	Objectif 23 = Garantir l'insertion professionnelle des jeunes femmes victimes de violences	Objectif 24 = Protéger les victimes de cybersexisme	Objectif 25 = Prévenir et accompagner les jeunes femmes victimes de mariages forcés et de mutilations sexuelles féminines	Objectif 26 = Renforcer les droits et mieux informer les femmes étrangères victimes de violences	Objectif 27 = Mieux protéger les femmes étrangères victimes de violences par l'accès au droit commun et aux soins	
MOYENS À DÉPLOYER	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Interdire la médiation familiale pour fixer l'exercice de l'autorité parentale si des violences ont été commises par l'un des parents sur l'autre parent</li> <li>* Établir une fiche sur le caractère médicalement infondé du "syndrome d'aliénation parentale", qui conduit à "décrédibiliser la parole de la victime"</li> <li>* Consolider les espaces de rencontre pour permettre l'exercice de l'autorité parentale tout en préservant la sécurité du parent victime de violences</li> <li>* Renforcer l'intervention de l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires</li> </ul>	Mise en place d'un dispositif avec prise en charge hospitalière de l'enfant en cas de meurtre d'un parent par un autre parent (protocole expérimental en Seine-Saint-Denis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer une application tchat du 3919 et mieux mobiliser les réseaux sociaux pour informer sur les dispositifs d'écoute et d'orientation</li> <li>* Faire mieux connaître les lieux d'écoute de proximité par des partenariats locaux</li> <li>* Former les professionnels au contact des jeunes femmes et des structures Jeunesse</li> <li>* Former les professionnels en lien avec les jeunes femmes sur l'ensemble des violences faites aux femmes et les mariages forcés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Créer 100 nouvelles places d'hébergements pour les jeunes femmes sans enfant d'ici 2019 (actuellement 1650 places dédiées)</li> <li>* Poursuivre les partenariats avec les CROUS</li> <li>* Intégrer les femmes menacées de mariage forcé dans le public prioritaire pour l'accès au logement social</li> </ul>	Mobilisation des missions locales (formation des professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faciliter le signalement des actes de cybersexisme (formation des enquêteurs, et recensement via une liste transmise aux associations, pour une meilleure orientation)</li> <li>* Mettre en œuvre de la loi du 28 septembre 2016 qui aggrave les peines en cas de partage de photos à caractère sexuel sans le consentement de la personne</li> <li>* Diffusion et élaboration d'un guide sur la lutte contre le cybersexisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Consolider les dispositifs d'accompagnement de ces victimes</li> <li>* Poursuivre les actions de prévention des mutilations sexuelles féminines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renouvellement de plein droit de la carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" pour ces victimes</li> <li>* Délivrance de plein droit de cette carte de séjour temporaire à l'ensemble des bénéficiaires d'une ordonnance de protection</li> <li>* Pour les victimes de traite des êtres humains la carte de séjour temporaire peut être renouvelée pendant toute la durée de la procédure pénale</li> <li>* Rédaction d'un guide sur les mesures et dispositifs pour les femmes étrangères victimes de violences et diffusion via le livret étudiant d'une fiche sur le harcèlement sexuel et les violences auprès des étudiantes étrangères (en anglais et français)</li> </ul>	Développer les partenariats (conventions) entre le ministère de la Santé et les structures spécialisées pour renforcer l'accès aux soins, le dépistage et la prévention	

PARTIE	G- Les femmes en situation de handicap	
OBJECTIF	Objectif 28 = Repérer et prendre en charge les femmes en situation de handicap victimes de violences	Objectif 29 = Connaître le phénomène des violences faites aux femmes handicapées
MOYENS À DÉPLOYER	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Former les professionnels travaillant avec les victimes</li> <li>* Renforcer la coopération entre l'État et les associations spécialisées et les associations de prise en charge des femmes victimes de violences</li> <li>* Signer une convention entre le 3919 et le 3977 afin d'orienter les femmes handicapées vers des structures spécialisées</li> </ul>	Mettre en place une enquête sur le sujet